

L'association

Rescapés de l'Inceste Anonymes est une association
loi 1901, créée en septembre 2003
par des victimes de violence sexuelle.

Elle n'est rattachée
à aucun groupe de rétablissement anonyme,
RIA est un **groupe de parole indépendant**.

Le **respect** de la personne
et de son **anonymat** est de rigueur.

RIA existe

> parce-que trop de victimes
sont encore **prisonnières du silence**

> parce-que le **silence** est parfois **mortel**
et qu'il ne profite qu'aux agresseurs

> parce-que l'inceste est une réalité
qui ne doit **plus être tabou**

> parce-que les **conséquences** de l'inceste
sont souvent **dramatiques** :
*dépression, boulimie, anorexie, perte de l'estime de soi,
manque de confiance, angoisses, insomnies, phobies sociales,
troubles de la sexualité, auto-mutilation, suicide...*

RIA s'engage

En janvier 2004, RIA a participé
avec d'autres associations
à la **manifestation pour le rallongement
du délai de prescription** qui s'est tenue
devant le Sénat à Paris.

Grâce à cette mobilisation, les délais ont été portés
de dix ans après la majorité
à vingt ans pour les crimes sexuels.

Qui sommes-nous ?

RIA c'est :

- > un groupe de parole à Saint-Brieuc
- > une permanence sur rendez-vous à Plédéliac
 - > un groupe de parole à Vannes
 - > le prêt gratuit de livres et revues
- > un forum à votre disposition sur internet



**Écoute,
information,
communication,
partage,
entraide et soutien
des victimes
d'abus sexuels**

RIA sur internet

> **Notre adresse e-mail**

Laissez-nous un message, nous vous répondrons

ria22@free.fr

> **Notre site internet**

Un lieu anonyme où vous pourrez trouver un soutien

http://ria22.free.fr

Le forum

lieu où échanger en toute sécurité

Projets

RIA souhaite organiser des débats
avec des **professionnels** :
juristes, psychologues, psychiatres,
conseillers familiaux, sexologues, travailleurs sociaux...

Adhésion à RIA

Vous êtes ou avez été **victimes
d'inceste, d'abus sexuels,**
vous avez **plus de 16 ans,**
vous pouvez rejoindre l'association RIA.

Une **cotisation annuelle de 15 euros**
vous sera demandée à partir de la 3^{ème} réunion.

Les adhérents(tes) peuvent **emprunter
gratuitement** les livres et les revues
traitant de l'inceste et des violences familiales.



*L'association ne peut actuellement
assurer de permanence téléphonique*

EN CAS D'URGENCE (appels gratuits)

> **Viol Femmes Information**

0800 05 95 95 Du lundi au vendredi
de 10h00 à 19h00

> **Vie Espoir 2000**

0800 07 11 91 Association partenaire
de prévention du suicide